

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

(19)



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 25373 A1

(51) Cl. internationale :
A23B 0/0; A22B 3/00

(43) Date de publication :
01.04.2002

(21) N° Dépôt :
26276

(22) Date de Dépôt :
19.07.2001

(71) Demandeur(s) :
**BEN HACHIM HAMIDOU, 47, RUE SEBOU QUARTIER GAUTHIER MAARIF
CASABLANCA (MA)**

(72) Inventeur(s) :
BEN HACHIM HAMIDOU

(74) Mandataire :
BEN HACHIM HAMIDOU

(54) Titre : **SYSTEME DE CONTROLE, ET D'AUTHENTIFICATION DE LA VIANDE HALLAL
DANS L'INDUSTRIE D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION.**

(57) Abrégé : **SYSTEME DE CONTROLE, ET D'AUTHENTIFICATION DE LA VIANDE HALLAL
DANS L'INDUSTRIE D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION.**

**SYSTEME DE CONTROLE ET D'AUTHENTIFICATION DE LA VIANDE
HALLAL DANS L'INDUSTRIE D'ABATTAGE ET DE
TRANSFORMATION**

Abrège du contenu technique de l'invention

La présente invention concerne un système de contrôle et d'authentification de la viande HALLAL dans l'industrie d'abattage et de transformations.

On sait que la méthode d'abattage appelée tuerie traditionnelle est interdite dans l'islam qui nous ordonne de sacrifier les animaux.

Il est admis que le sang coagulé et séquestré dans la viande d'une bête non-saignée est un poison lent, d'où l'importance de cette pratique rituelle qui permet de vider le corps de la bête de son sang

2002

Pr 2676
21/07/01

Le système de contrôle et d'authentification de la viande HALLAL dans l'industrie d'abattage et de transformations est un système qui doit être appliqué aux :

Abattoirs industriels et avicoles, boucheries et fabricants de plats cuisinés, de charcuteries et de steck-haché.

Les règlements de la D S V dans le C E E comme dans la majeure partie des pays dans le monde non musulman, imposent aux abattoirs d'assommer les bovins, d'électrocuter les ovins, le poulet et les dindes. Cette méthode d'abattage appelée tuerie traditionnelle est interdite dans l'islam qui nous ordonne de sacrifier les animaux domestiques. En effet, il est connu médicalement qu'en dehors des conditions physiologiques, le sang est une substance relativement nuisible pour l'homme et ce pour les raisons suivantes :

- destruction rapide des globules rouges avec libération de leur contenu principalement l'hémoglobine qui constitue un milieu de culture très favorable au développement des germes aérobies. Tous ces phénomènes se passent après la mort de la bête et dont les conséquences seraient la séquestration du sang dans la viande

NECESSITE DU SYSTEME DE CONTROLE ET D'AUTHENTIFICATION DE LA VIANDE HALLAL DANS L'INDUSTRIE D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION

- 1) Il a été démontré que l'obligation de sacrifier les animaux pour les vider de leur sang est une prévention pour les humains et le moyen d'abattage le plus clément qui nous permet d'obtenir une viande de meilleur goût et de bonne conservation. En effet la section des gros vaisseaux du cou au cours de l'abattage épargne pour un certain temps le système neurovégétatif responsable de la persistance de l'activité mécanique cardiaque qui continue à vider le corps de son sang tout en sachant que le sang est chassé par augmentation du retour veineux vers le cœur qui continue à expulser le sang hors du corps.
- 2) L'électrocution de haut-voltage des ovins, poulet et dindes au moment de l'abattage conduit inévitablement au coma avec brûlure local et nécrose ou mort tissulaire
- 3) L'expérience nous a appris également que les non musulmans sont insensibles au respect de la foie islamique tout comme il a été constaté que tous les systèmes de méthodologie mis en place par les services de la qualité ont été défectueux quant à l'abattage rituel.
- 4) Lorsque les pièges tombent en panne où que les sacrificateurs soient absents, les animaux sont tués en mode dite traditionnelle et ne sont jamais signalés.

Le système de contrôle et d'authentification de la viande HALLAL dans l'industrie d'abattage et de transformation reste le moyen le plus efficace qui permet de concilier les exigences économiques avec l'obligation Divine.



Modification du système d'électrocution des, poulets et dindes

Pour les poulets et dindes un système d'abattage sans électrocution préalable est mis au point de façon à faire correspondre l'abattage à la qualité hallal.

PROCEDURE DU SYSEME DE CONTROLE ET D'AUTHENTIFICATION

(voir fiches techniques de traçabilité)

Aux abattoirs

- a) Les animaux destinés aux sacrifices rituels doivent passer en tête de chaîne afin d'éviter tout mélange avec les viandes non-Hallal où le porc et pour que les abats bénéficient de la propreté des crochets et tapis.
- b) Les sacrificateurs musulmans apposent le cachet d'authentification sur les carcasses aussitôt après le sacrifice des animaux pour faire distinguer la qualité de la viandes hallal. Aucune dérogation à ce principe n'est acceptable sauf si tous les abattages sont rituels. (pays musulmans)

Stockage

- c) Le stockage des carcasses doit respecter les circuits définis de façon à ne pas les mélanger avec les viandes non-hallal où le porc.

Désossage

- d) Le désossage doit être fait en présence d'un contrôleur musulman qui après fermeture appose le cachet d'authentification sur chaque carton pour garantir la qualité Hallal de leur contenu.

Fabrication

- e) La fabrication doit être faite sous responsabilité musulmane qui contrôle systématiquement à la réception si les marchandises portent le cachet d'authentification faute de quoi, elles doivent être considérées illicite et renvoyées.

Responsabilité

- f) Le fabricant où le boucher musulman est responsable de ses actes et la marchandise mise en consommation pour les musulmans doit avoir une qualité HALLAL.
- g) Sachant que les viandes Hallal sont authentifiées aux abattoirs par les musulmans sacrificateurs, systématiquement il contrôle à la réception si toutes ses viandes, abats où minerais sont porteurs du cachet d'authentification garantissant leur qualité HALLAL.



FICHE TECHNIQUE D'ABATTAGE INDUSTRIELLE

Minerais . Steck-haché . Charcuterie . Plats cuisinés

Abattoirs

PRESENCE
MUSULMANE

Aux abattoirs le sacrificateur doit apposer le tampon d'authentification sur les carcasses après l'abattage rituel aussitôt le cuir arraché pour faire distinguer **les carcasses Hallal.**

**Stockage
carcasses**

Ne pas mélanger les carcasses et les abats Hallal avec du porc.
(respecter les circuits de stockage définis)

Désossage

PRESENCE
MUSULMANE

Pour éviter tout mélange **les carcasses hallal** doivent être désossées en premier et sous la surveillance d'un musulman qui appose le cachet d'authentification sur chaque carton de minerais après fermeture.

Fabrication

PRESENCE
MUSULMANE

Les musulmans responsables, contrôlent systématiquement à la réception si tous les cartons sont porteurs du cachet d'authentification, faute de quoi la marchandise doit être considérée illicite et renvoyée.

Responsabilité

Le musulman est responsable de ses actes et lorsqu'il accepte de faire ce travail il prend à charge la responsabilité de ceux qui lui font confiance.

Au nom d'Allah le miséricordieux le très miséricordieux.

14. « Lis ton écrit. Aujourd'hui, tu te suffis d'être ton propre comptable. »

15 Quiconque prend le droit chemin ne le prend que pour lui-même; et quiconque s'égare, ne s'égare, qu'à son propre détriment. Et nul ne portera le fardeau d'autrui. Et nous n'avons jamais puni avant d'avoir envoyé un messenger.

(Sourate Al-Isra Verset 14 et 15)

Pour différentes raisons les ordres donnés et même par écrit pour sacrifier les animaux peuvent ne pas être exécutés (panne de pièges où absence du sacrificateur) donc l'authentification reste le moyen le plus sûr pour prouver que le sacrifice avait été effectué par le charger de mission.



FICHE TECHNIQUE D'ABATTAGE AVICOLE

(fiche d'accompagnement)

Date :

Poulets Dindons Mâles Femelles Réformes

Sacrificateur :

Remplaçant.....

Lot.....Nombre de chariots.....Poids.....Nombre de dinde.....

Tous les chariots sont distingués par écusson indiquant Hallal abattage selon le rite islamique

Signature.....

Découpe réception (unités de découpe)

Le.....

Surveillant.....

Remplaçant.....

Lot.....Nombre de chariots.....Poids.....Nombre de indes.....

Carcasses départ le Nombre de caisses..... Poids.....

Toutes les caisses sont distinguées par écusson indiquant Hallal abattage selon le rite islamique

Signature.....

V. S. M. réception (unités de production)

Le.....

Surveillant.....

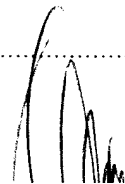
Remplaçant.....

Lot.....Nombre de caisses.....Poids.....

Nombre de plaques de V.S.M. Hallal.....Poids.....

Toutes les plaques sont distingués par écusson indiquant Hallal abattage selon le rite islamique avec les initiales en feutre du surveillant musulman.

Signature.....



Ordonné par Allah, Seigneur de l' Univers, l'abattage rituel est une obligation pour chaque musulman et musulmane donc **un droit** .

قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿١٦٢﴾
لَا شَرِيكَ لَهُ ۗ وَبِذَلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ ﴿١٦٣﴾

162- Dis: "En vérité, ma Salât, mes actes de dévotion (sacrifice d'animaux), ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l' Univers.

163- À Lui nul associé! Et voilà ce qu' il m' a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre."
(Al-Anaâm Verset 162 et 163)

أَوَلَمْ يَرَوْا أَنَّا خَلَقْنَا لَهُمْ مِمَّا عَمِلَتْ أَيْدِينَا
أَنْعَمًا فَهُمْ لَهَا مَالِكُونَ ﴿٧١﴾ وَذَلَّلْنَاهَا لَهُمْ فَمِنْهَا
رَكُوبُهُمْ وَمِنْهَا يَأْكُلُونَ ﴿٧٢﴾

71-Ne voient- ils donc pas que, parmi ce que Nos mains ont fait, Nous leur avons créé des bestiaux dont ils sont propriétaires;

72- et Nous les leur avons soumis: certains leur servent de monture et d' autres de nourriture;
(Yâ-Sin Verset 71 et 72)

إِنَّا أَعْطَيْنَاكَ الْكَوْثَرَ ﴿١﴾ فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَأَنْحَرْ ﴿٢﴾ إِنَّ شَانِئَكَ هُوَ
الْأَبْتَرُ ﴿٣﴾

1-Nous t' avons certes, accordé l' Abondance. 2- Accomplis la Salât pour ton Seigneur et sacrifie.
3- Celui qui te hait sera certes, sans postérité
(AL-Kawthar Verset 1- 2 et 3)

ALLAH dans son infinie et éternelle sagesse et par clémence pour les animaux nous ordonne l'abattage rituel. Trancher les veines jugulaires des artères carotides et de la trachée artère afin d'arrêter l'irrigation du cerveau pour provoquer une anesthésie rapide et naturelle chez l'animal qu'on doit sacrifier sans souffrance.



Egorger les animaux domestiques sans étourdissement préalable en invoquant le nom d'Allah pour donner à leur viande la qualité HALLAL. Définition indiquée par notre Seigneur créateur et expliquer par son prophète Mohamed (Salut et bénédiction sur lui). Puissance et gloire à Allah.

يَأْتِيهَا النَّاسُ كُلُّوا مِمَّا فِي الْأَرْضِ حَلَالًا طَيِّبًا وَلَا تَتَّبِعُوا خُطْوَاتِ

الشَّيْطَانِ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُبِينٌ ﴿١٦٨﴾

168-Ô gens! De ce qui existe sur la terre; mangez le licite et le pur; ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré. (AL-Bakara Verst 168)

حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ الْمَيْتَةُ وَالْدَّمُ وَلَحْمُ الْخِنْزِيرِ وَمَا أَهْلَ
لِغَيْرِ اللَّهِ بِهِ وَالْمُنْخَنِقَةُ وَالْمَوْفُوذَةُ وَالْمُتَرَدِّيَةُ وَلِتْلِيحَةُ
وَمَا أَكَلَ السَّبُعُ إِلَّا مَا ذَكَّيْتُمْ وَمَا ذُبِحَ عَلَى
النُّصَبِ وَأَنْ تَسْتَقْسِمُوا بِالْأَزْلَمِ ذَٰلِكُمْ فِسْقٌ ﴿٣﴾

3-Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'ALLAH, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée, sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte-. (vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort. au moyen de flèche. Car cela est une perversité (Al-Mà'idah. Verset 3)

1133 - 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "Le Prophète (pbAs) a défendu de détenir les bêtes et d'en faire la cible des flèches ou autres". (Hadith. B 5089 & M 3616)

وَلَا تَأْكُوا مِمَّا لَمْ يُذْكَرِ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ وَإِنَّهُ لَفِسْقٌ وَإِنَّ الشَّيْطَانَ
لِيُوْحُونَ إِلَىٰ أَوْلِيَآئِهِمْ لِيُجَادِلُوكُمْ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ ﴿١٢١﴾

121-Et ne mangez pas de sur ce quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait (assurément) une perversité. Les diables inspirent leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs. (Sourate Al-Anaâm, verset 121)

L'évacuation du sang source de danger pour les humains est une prévention qui nous permet d'avoir une viande de très bon goût et de meilleure conservation

Cachet d'authentification de la qualité HALLAL



REVENDEICATIONS

- 1) système de contrôle et d'authentification de la viande HALLAL dans l'industrie d'abattage et de transformations caractérisé en ce qu'il comporte une procédure de contrôle et d'authentification de l'abattage rituel
- 2) système de contrôle et d'authentification caractérisé en ce qu'il comporte une modification du système d'électrocution pour l'adapter à la qualité HALLAL
- 3) système de contrôle et d'authentification caractérisé en ce qu'il comporte un cachet d'authentification et des fiches techniques de traçabilité d'abattoirs industriel et d'accompagnement des carcasses où viandes dans leurs déplacements, soit dans les unités de désossage ou de fabrication (charcuteries, steak haché, et plats cuisinés)
- 4) système de contrôle et d'authentification caractérisé en ce qu'il comporte un cachet d'authentification et des fiches techniques de traçabilité d'abattoirs avicole et d'accompagnement des lapins, des chevreaux, des dindes des poulets, où de leurs carcasses dans leur déplacement, soit dans les unités de découpe ou de fabrication (V S M, plats cuisinés)
- 5) système de contrôle et d'authentification caractérisé en ce qu'il comporte un système qui assure la qualité HALLAL

